

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 11 août 2025, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

**À laquelle sont présents :**

M. Michel Lequin, maire par intérim  
M. Michel Prince, conseiller  
Mme France Darveau, conseillère  
M. Laurent Garneau, conseiller  
M. Guy Thériault, conseiller  
M. Charles Duguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire par intérim, monsieur Michel Lequin.

**Est également présente:** Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

**1) OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00 par le maire par intérim, Michel Lequin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

**1.1) MOT DU MAIRE**

Le maire par intérim Michel Lequin a pris la parole, il a souhaité la bienvenue aux gens dans le public. Il a mentionné que les changements climatiques touchent particulièrement la municipalité, puisque les puits sont à sec et que de l'eau doit être achetée pour alimenter les citoyens du village. Le site internet est de plus en plus à jour. Les élections sont à venir à l'automne et le vieillissement de la population croît sans cesse dans la municipalité et il termine son mot en remerciant le travail fait par le personnel et il fait l'annonce qu'une nouvelle adjointe va être embauchée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
  - 1.1 Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
  - 5.1 Parole au comité - environnement
  - 5.2 Parole au comité - ressources humaines
6. Administration ;
  - 6.1 Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
  - 6.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 528 800 \$ qui sera réalisé le 26 août 2025
  - 6.3 Demande de dérogation mineure - 84-B, chemin Gosford Sud
  - 6.4 Résolution pour l'embauche d'une nouvelle adjointe
  - 6.5 Inscription au colloque de zone de l'ADMQ
7. Aqueduc et égouts ;
  - 7.1 Résolution pour autoriser l'achat de citernes d'eau potable
  - 7.2 Inscription de Jérôme Morin à une formation sur les eaux usées
  - 7.3 Lettre du ministère de l'Environnement - assainissement des eaux usées
  - 7.4 Résolution pour la calibration des débitmètres
8. Sécurité publique ;
  - 8.1 Interdiction des feux à ciel ouvert
9. Voirie ;
  - 9.1 Réparation de l'intersection de l'entrée du village et de la route 161 (fermeture temporaire aux camions)
10. Urbanisme et environnement ;
  - 10.1 Résolution pour autoriser le maire et la DG à signer l'amendement de l'entente du Lieu Enfouissement Sanitaire (LES)

11. Loisirs et culture ;
  - 11.1 Lettre de démission de la coordonnatrice de la bibliothèque Mme Juliette St-Amand
  - 11.2 Nommer une coordonnatrice par intérim pour la bibliothèque
  - 11.3 Demande de partenariat de la Table de concertation pour les personnes âgées
  - 11.4 Lancement de la nouvelle politique MADA
  - 11.5 Résolution pour réaménager le local de la bibliothèque (partage avec le comité MADA)
  - 11.6 Offres de services - étude d'une salle multifonctionnelle
12. Affaires diverses ;
  - 12.1 Demande de permis de location - Philippe Charbonney
  - 12.2 Suspension temporaire d'une partie du règlement G-100 pour la traversée du Lac Nicolet
  - 12.3 Mandater l'ARLN pour accompagner la municipalité à compléter une demande à Transports Canada
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
  - 14.1 Fermeture partielle du chemin de la Montagne le 26 août 2025
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

**2025-08-106    2.    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller *Guy Thériault*, appuyée par le conseiller *Charles Duguay*

Il est résolu

**QUE** l'ordre du jour déposé soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-08-107    3.    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des corrections ont été apportées au procès-verbal du mois de juillet à la demande du conseiller Charles Duguay ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller *Guy Thériault*, appuyée par le conseiller *Michel Prince*

Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté, en apportant les modifications demandées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-08-108    4.    ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 85 234.53 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 85 234.53 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller **Michel Prince**, appuyée par la conseillère **France Darveau**

Il est résolu

**QUE** les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1	<b>*CORRECTION* MRC liste juillet 10 539.50\$ / chèque 10 539.55\$</b>	<b>0.05</b>
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 789.64
3	Receveur Général du Canada (DAS)	1 112.31
4	Serge Cormier (remboursement d'une balayeuse)	159.82
5	Ministre des Finances (ouverture dossier - formation eaux usées)	133.00
6	Visa Desjardins (achat divers)	1 173.58
7	Michel Lequin, maire	1 101.96
8	Michel Prince, conseiller	448.94
9	France Darveau, conseillère	448.94
10	Laurent Garneau, conseiller	448.94
11	Guy Thériault, conseiller	448.94
12	Charles Duguay, conseiller	448.94
13	Bell Mobilité inc. (juillet)	54.09
14	Buropro (juillet)	124.90
15	Cain Lamarre SENCRL (mars 2024 à juin 2025)	7 963.43
16	Desjardins Sécurité Financière (juillet)	562.26
17	Entretien Général Lemay (contrat pelouse juin / juillet & travaux)	3 516.52
18	Gaudreau Environnement inc. (août)	194.71
19	Hydro-Québec (éclairage public / juin)	184.19
20	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	596.31
21	Hydro-Québec (salle municipale)	882.42
22	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	257.81
23	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	25.45
24	Hydro-Québec (quai)	60.36
25	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	699.52
26	MRC d'Arthabaska (juin)	9 309.37
27	Nordikeau inc. (juin & juillet)	5 357.84
28	Rhesus (juillet)	108.39
29	Sogetel (juillet)	310.83
30	Sogetel (Internet / juillet)	93.81
31	Vivaco Groupe Coopératif (juillet)	156.72
32	Hydro-Québec (éclairage public / juillet)	187.61
33	Sogetel (août)	310.83
34	Sogetel (Internet / août)	93.81
35	Beaudoin & Fils Serrurier enr. (fournitures)	84.59
36	Canac (outils & matériaux)	3 589.88
37	Les Débroussailleurs GSL inc. (fauchage)	1 327.96
38	Éco-Peinture (frais transport - conteneur)	79.88
39	Les Pompes Garand inc. (équipement & appel service / aqueduc)	4 358.49
40	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique / juin & juillet)	655.36
41	Somavrac C.C. inc. (calcium)	11 938.68
42	Transport S. Rouillard inc. (citernes d'eau)	4 309.34
43	Ville de Disraëli (quote-part #3)	1 189.96
44	Total du salaire de la D.G. :	4 116.90
45	Total des salaires & déplacements :	13 817.25

---

**TOTAL : 85 234.53 \$**

---

## 5) **RAPPORT DES COMITÉS**

### 5.1) PAROLE AU COMITÉ - ENVIRONNEMENT

Le sujet des fosses septiques a encore été discuté, ainsi que l'indice de transparence sur la santé des lacs Nicolet et Coulombe. Des démarches pour réglementer la navigation sur le lac Nicolet seront entreprises bientôt et le sujet de la prospection minière était aussi dans les discussions.

### 5.2) PAROLE DU COMITÉ - RESSOURCES HUMAINES

Le comité s'est réuni pour passer en entrevue une candidate, Mme Chantal Picard, pour combler le poste d'adjointe à la direction générale.

## 6) ADMINISTRATION

### 2025-08-109 6.1 RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

Province de Québec

Nom de la municipalité :

Résolution no : 2025-08-109

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL PRINCE**

**ET APPUYÉ PAR : LAURENT GARNEAU**

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 11 AOÛT 2025**

### 2025-08-110 6.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 528 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 AOÛT 2025

#### **RÉSOLUTION : 2025-08-110**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 528 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2025**

---

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la **Municipalité de la paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens** souhaite emprunter par billets pour un montant total de 528 800 \$ qui sera réalisé le 26 août 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
330-2024	528 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro **330-2024**, la **Municipalité de la paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens** souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**Il est proposé par Guy Thériault, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 août 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2026.</b>	<b>43 900 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>45 800 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>47 500 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>49 500 \$</b>	
<b>2030.</b>	<b>51 500 \$</b>	<b>(à payer en 2030)</b>
<b>2030.</b>	<b>290 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro **330-2024** soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 août 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 11 AOÛT 2025**

### **6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 84-B CHEMIN GOSFORD SUD**

Cet item est reporté à une séance ultérieure, puisque de nouvelles informations ont été ajoutées à la dernière minute. Les informations supplémentaires seront vérifiées avant de prendre une décision sur la dérogation demandée.

### **2025-08-11 6.4 RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE ADJOINTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une candidature pour le poste d'adjointe ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des ressources humaines s'est réuni et a passé en entrevue la candidate, Mme Chantal Picard ;

**CONSIDÉRANT QU'À** la suite de cette entrevue la municipalité a décidé d'embaucher la candidate, Mme Chantal Picard, au poste d'adjointe à la direction à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions de travail sont un poste à temps partiel de deux jours semaine au taux horaire 25.00\$ de l'heure ;

**CONSIDÉRANT QUE** du temps plein peut-être fait dans les prochaines semaines, ainsi que durant les périodes achalandées, comme durant la taxation et autres périodes nécessaires, selon les besoins et à la discrétion de la directrice générale ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère **France Darveau**, appuyée par le conseiller **Laurent Garneau**

Il est résolu

QUE Mme Chantal Picard soit engagée au poste d'adjointe à la direction au taux horaire de 25.00\$ de l'heure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-08-112      6.5      INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque de zone de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) du centre du Québec dont font partie les MRC d'Arthabaska, de Drummondville, de Nicolet et de Bécancour se tiendra le 16 octobre prochain au centre multifonctionnel Saint-Elphège ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée de formation offre des conférences et s'adresse aux membres de l'ADMQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription sont de 143.72\$, incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de déplacement et de repas pour la journée seront remboursés ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller **Michel Prince**, appuyée par le conseiller **Guy Thériault**

Il est résolu

**QUE** la directrice générale soit autorisée à assister au colloque de zone de l'ADMQ et qu'un budget d'environ 500.00\$ soit alloué pour cette journée couvrant l'inscription, les frais de déplacement et les repas.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7)      AQUEDUC ET ÉGOUTS**

**2025-08-113      7.1      RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE CITERNES D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** des mesures d'urgence ont été prises pour fournir de l'eau aux citoyens desservis par le réseau d'aqueduc avec l'accord du maire puisque les réserves d'eau sont à sec ;

**CONSIDÉRANT QUE** des transports de camion-citerne pour acheter de l'eau potable sont nécessaires afin de fournir de l'eau aux résidences branchées au réseau d'aqueduc ;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport de cinq (5) camions-citernes d'eau potable a été effectué jusqu'à présent ;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres transports d'eau potable sont à prévoir jusqu'à ce que la situation revienne à la normale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la problématique vient du fait que les puits sont à sec ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jérôme Morin effectue régulièrement des vérifications des données concernant la consommation des citoyens et la consommation demeure normale et non abusive ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller **Laurent Garneau**, appuyée par le conseiller **Charles Duguay**

Il est résolu

**QUE** l'achat d'eau potable livré par camion-citerne soit autorisé selon les besoins de la municipalité.

**QUE** la dépense soit prise au surplus budgétaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-08-114 7.2 INSCRIPTION DE JÉRÔME MORIN À UNE FORMATION SUR LES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU'IL est souhaitable que le nouvel employé aux travaux publics, M. Morin suive une formation pour effectuer les tâches qui lui seront confiées ;

CONSIDÉRANT QU'UNE formation, pour une certification en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2), est nécessaire pour effectuer son travail ;

CONSIDÉRANT QU'UNE formation à l'automne sera offerte par le CÉGEP de Shawinigan au coût de 2 950.00\$ ;

CONSIDÉRANT QU'UNE inscription préalable auprès du ministère de l'Emploi pour suivre le programme de qualification doit être faite et les frais sont 133.00\$ ;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte débutera le 16 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité de la formation est en format virtuel, mais à la fin, des journées de stages devront être faites au CÉGEP de Shawinigan ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la directrice générale soit autorisée à faire les inscriptions de Jérôme Morin auprès du ministère de l'Emploi et du CÉGEP de Shawinigan, pour la formation de certification en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2) au coût de 3 083.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-115 7.3 LETRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un avis de non-conformité du ministère de l'Environnement, concernant un manquement détecté à l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OM4EU) pour la période de décembre 2023 à décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité a pris connaissance de la lettre et veut aviser le ministère que des mesures ont été prises pour remédier à ce manquement ;

CONSIDÉRANT que l'employé fautif n'est plus à l'emploi de la municipalité et que les tâches de vérification ont été confiées à la compagnie Nordikeau qui est qualifiée et certifiée dans le domaine ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QUE la directrice générale envoie une lettre au ministère de l'Environnement pour les informer que les correctifs ont été apportés pour corriger la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-116 7.4 RÉSOLUTION POUR LA CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT QUE le calibrage des débitmètres à l'aqueduc et aux égouts doit être fait au minimum une fois par année, pour respecter les obligations gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Cyr Système inc., au montant de 4225.00\$ plus taxes pour faire la calibration de 7 débitmètres. Si des frais supplémentaires doivent être ajoutés, le taux horaire est de 128.00\$ de l'heure ;

**CONSIDÉRANT QUE** la calibration des débitmètres se détaille comme suit : à l'aqueduc la calibration est de 650.00\$ par appareil, aux puits la calibration est d'un montant de 550.00\$ chacun et pour le débitmètre à la station des eaux usées le coût est de 625.00\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons trois débitmètres à l'aqueduc, et trois débitmètres aux puits et un aux eaux usées ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

**QUE** la soumission de Cyr Système inc. au montant de 4 225.00\$ plus taxes soit acceptée pour effectuer la calibration des débitmètres à l'usine d'eau potable et à l'usine d'épuration des eaux usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 8.1 INTERDICTION DES FEUX À CIEL OUVERT

À titre informatif :

Puisque nous sommes en période de sécheresse et que présentement l'indice de la Sopheu est élevé, il est strictement interdit de faire des feux à ciel ouvert, aucun permis de feu ne sera délivré pour l'instant, et ce, tant que la situation ne s'améliore pas.

## 9) VOIRIE

### 9.1 RÉPARATION DE L'INTERSECTION DE L'ENTRÉE DU VILLAGE ET DE LA ROUTE 161

À titre informatif :

La municipalité fermera temporairement la circulation à l'entrée du village en direction de Beaulac/Garthby, car un ponceau est en train de s'affaisser et des réparations devront être effectuées.

## 10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 2025-08-117 10.1 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE ET LA DG À SIGNER L'AMENDEMENT DE L'ENTENTE DU LIEU ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)

#### RÉSOLUTION : SIGNATURE DE L'AMENDEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPAL POUR L'EXPLOITATION D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS SOLIDES

**CONSIDÉRANT QU'UNE** entente intermunicipale a été ratifiée en 1980, entre la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens et la Ville de Disraeli qui agissait comme mandataire pour une entente intermunicipale pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de déchets solides ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente a été modifiée en 1983, 1998, 2004, 2005 et 2008 ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** nouvel amendement est nécessaire, entre autres, pour renouveler l'entente pour une période de 20 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux importants post-fermeture sont à réaliser à court terme et qu'un règlement d'emprunt de l'ordre de 1 007 675.53\$ (selon les estimés fournis par les ingénieurs) sera adopté par la Ville de Disraeli, mandataire à qui la compétence a été déléguée à la signature de l'entente initiale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux sera partagé entre les municipalités, selon la quote-part déjà établie ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'amendement et un document de mise à jour intégrant tous les changements antérieurs font partie intégrante de la présente résolution ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller **Guy Thériault**, appuyée par le conseiller **Michel Prince**

**ET RÉSOLU** unanimement que la Municipalité de la **Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** approuve l'amendement de l'entente intermunicipale pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de déchets solides, tel que présenté et autorise le maire par intérim **Michel Lequin** et la directrice générale **Sonia Lemay** à signer pour et au nom de la Municipalité l'amendement proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11) **LOISIRS ET CULTURE**

2025-08-118      11.1 **LETTRE DE DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE MME JULIETTE ST-AMAND**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Juliette St-Amand a déposé une lettre, à la Directrice générale, mentionnant qu'elle démissionnait de son poste de coordonnatrice de la bibliothèque et qu'elle quitterait définitivement son emploi le 4 août 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la lettre de démission de Mme St-Amand a été déposée au conseil et que la municipalité accepte la démission de Mme St-Amand ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller **Laurent Garneau**, appuyée par le conseiller **Guy Thériault**

Il est résolu

**QU'UNE** lettre de remerciement soit envoyée à Mme Juliette St-Amand pour ces années de services comme bénévole à la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-08-119      11.2 **NOMMER UNE COORDONNATRICE PAR INTÉRIM POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu la démission de Mme Juliette St-Amand comme coordonnatrice de la bibliothèque ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit réélire une nouvelle coordonnatrice pour la bibliothèque ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire nommer Mme Sylvie Charest, qui est présentement bénévole à la bibliothèque, comme coordonnatrice de la bibliothèque par intérim et que celle-ci accepte ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère **France Darveau**, appuyée par le conseiller **Charles Duguay**

Il est résolu

**QUE** Mme Sylvie Charest soit nommée coordonnatrice par intérim de la bibliothèque municipale de Saints-Martyrs-Canadiens, en attendant de trouver une coordonnatrice.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-08-120      11.3 **DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de partenariat de la part de la table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** contribution annuelle minimale de 50.00\$ est demandée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens à l'un des taux les plus élevés de résidents de plus de 65 ans dans la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère *France Darveau*, appuyée par le conseiller *Michel Prince*

Il est résolu

**QU'UNE** contribution financière de 50.00\$ soit accordée à la Table des aînés de la MRC d'Arthabaska en réponse à la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **11.4 LANCEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE MADA**

À titre informatif :

Les personnes âgées de la municipalité sont invitées au lancement de la politique MADA (municipalité amie des aînés) qui aura lieu le mardi 14 octobre 2025 à 14h30 à la salle municipale. Une conférence sur la proche aidance ainsi qu'une collation sera servie lors de cette activité.

#### **2025-08-121 11.5 RÉSOLUTION POUR RÉAMÉNAGER LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE (PARTAGE AVEC LE COMITÉ MADA)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a décidé de réaménager le local de la bibliothèque pour le partager avec le comité MADA ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réaménagement du local sera effectué par des bénévoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le partage du local permettra d'offrir un endroit de rencontre pour les personnes âgées de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller *Laurent Garneau*, appuyée par la conseillère *France Darveau*

Il est résolu

**QUE** le réaménagement de la bibliothèque soit autorisé pour offrir, d'une part, un local de rencontre pour les personnes âgées, pour les activités (MADA), tout en gardant dans l'autre partie du local sa fonction première de bibliothèque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2025-08-122 11.6 OFFRES DE SERVICES – ÉTUDE D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire par intérim Michel Lequin a demandé des offres de service pour une étude d'avant-projet d'une salle multifonctionnelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux offres de service dont l'une de Architech Design de Sherbrooke au montant de 9 500.00\$ et l'autre de Lemay Côté - Architectes de Victoriaville au montant de 11 900.00\$ plus taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux offres ont été vérifiées et celle de Lemay Côté – Architectes inclus plus de services supplémentaires et répond mieux aux attentes de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère *France Darveau*, appuyée par le conseiller *Guy Thériault*

Il est résolu

**QUE** le mandat soit donné à la firme Lemay Côté – Architectes au montant de 11 900.00\$ pour l'étude d'avant-projet d'une salle multifonctionnelle.

**QUE** la dépense soit prise au surplus budgétaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12) **AFFAIRES DIVERSES**

12.1 **DEMANDE DE PERMIS DE LOCATION – PHILIPPE CHARBONNEY**

Cet item est reporté à une séance ultérieure, puisque des informations doivent être vérifiées et la demande sera transférée à la MRC.

2025-08-123      12.2 **SUSPENSION TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DU RÈGLEMENT G-100 POUR LA TRAVERSÉE DU LAC NICOLET**

**CONSIDÉRANT QUE** la traversée du Lac Nicolet se déroulera le 16 août prochain ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faciliter le déroulement de l'activité, une suspension temporaire d'une partie du règlement G-100 doit être faite ;

**CONSIDÉRANT QUE** les principaux points du règlement G-100 à être suspendu sont ceux touchant le stationnement et le bruit ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller *Michel Prince*, appuyée par la conseillère *France Darveau*

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, suspendre temporairement une partie du règlement G-100 pour la durée de la traversée du Lac Nicolet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2025-08-124      12.3 **MANDATER L'ARLN POUR ACCOMPAGNER LA MUNICIPALITÉ À COMPLÉTER UNE DEMANDE À TRANSPORTS CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité envisage de réglementer la navigation sur le lac Nicolet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la première étape est de compléter le formulaire de Transports Canada intitulé "formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de restriction visant l'utilisation d'un bâtiment (RRVUB)" ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite obtenir l'aide de l'Association des Résidents du Lac Nicolet (ARLN) pour l'accompagner à compléter le formulaire de Transports Canada ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller *Guy Thériault*, appuyée par le conseiller *Charles Duguay*

Il est résolu

**QUE** le formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de restriction visant l'utilisation d'un bâtiment (RRVUB) soit complété avec l'aide des informations de l'ARLN et transmis à Transports Canada par la directrice générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) **LISTE DE LA CORRESPONDANCE**

14) **VARIA**

2025-08-125    14.1 **FERMETURE PARTIELLE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE LE 26 AOÛT 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme de tournage Someone's Daughter a fait une demande à la municipalité pour fermer temporairement une partie du chemin de la Montagne le 26 août 2025, pour une durée de 3 heures en avant-midi ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** contrôle de la circulation, se fera par intermittence et en alternance avec un temps d'attente maximum d'une durée de 5 minutes et sera contrôlé par la firme de tournage ;

**CONSIDÉRANT QUE** des mesures seront mises en place pour assurer la sécurité des citoyens et du personnel de production ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère **France Darveau**, appuyée par le conseiller **Guy Thériault**

Il est résolu

**QUE** la firme de tournage soit autorisée à faire une fermeture partielle du chemin de la Montagne, le 26 août en avant-midi, pour leur permettre de réaliser leur tournage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2025-08-126    16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION** du conseiller **Laurent Garneau**, appuyée par le conseiller **Guy Thériault**

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ